

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 30 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DAC 487** Subvention (1.000 euros) à l'association Navarre Sans Peur - Amicale des Anciens du 5e R.I. et du 5e B.I. (78650 BEYNES).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Navarre Sans Peur - Amicale des Anciens du 5e R.I. et du 5e B.I ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée à l'association Navarre Sans Peur - Amicale des Anciens du 5e R.I. et du 5e B.I, 1 place du 8 Mai 1945 78650 Beynes ; 184228 / 2016\_05002).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 nature 6574, rubrique 323, VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**